Santé numérique : l'OMS publie les premières lignes directrices

Abderrahim DERRAJI - 2019-04-21 20:27:03 - Vu sur pharmacie.ma

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié, le 17 avril courant, des lignes directrices permettant de mieux déployer les technologies numériques afin d'améliorer la santé des populations et les services essentiels. «Il est essentiel d'exploiter les possibilités offertes par les technologies numériques pour parvenir à la couverture sanitaire universelle», a déclaré le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS. Et d'ajouter : «Les technologies numériques ne sont pas une fin en soi ; ce sont des outils indispensables qui permettent de promouvoir la santé, de préserver la sécurité mondiale et de servir les populations vulnérables». L'intérêt de l'OMS pour ces technologies n'est pas nouveau puisqu'elle suit de près les expériences exploitant la téléphonie mobile pour rappeler aux femmes enceintes les dates de consultations prénatales ou de vaccinations de leurs enfants. Elle s'intéresse également au déploiement des outils d'aide à la prise de décisions destinés aux agents de santé lorsqu'ils prodiguent des soins. Les lignes directrices élaborées par l'OMS montrent aussi que ces outils peuvent permettre de surveiller l'état des stocks des fournitures, même si la notification, à elle seule, ne suffit pas à améliorer la gestion des stocks. Elles soulignent, par ailleurs, qu'il est important de créer des conditions propices à la formation, de s'occuper des infrastructures instables et de mettre en place des politiques pour protéger la vie privée des individus et d'assurer la gouvernance et la coordination pour éviter la fragmentation des outils dans le système de santé. En ce qui concerne la télémédecine que l'OMS considère comme un complément précieux, elle ne peut pas remplacer les interactions en face-à-face. Ces recommandations de l'OMS, qui ne couvrent qu'une petite partie des nombreux aspects de la santé numérique, constituent la première étape de nombreux travaux prévus dans le domaine de l'utilisation des technologies numériques. Le département Santé numérique dont la création a été annoncée le 6 mars 2019, va, sans doute, jouer un plus grand rôle dans l'évaluation des technologies numériques et aide les États membres à les hiérarchiser, à les intégrer et à les réglementer.